

2^E GROUPE DE TRAVAIL SUR UN PLAN SANTÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le vendredi 26 juin, se tenait le GT n°2 sur l'élaboration d'un plan santé travail dans la fonction publique. Il faisait suite à celui du 7 février, après annulation de celui du 26 mars, due au confinement de la population. Toujours la même méthode de travail pour ce nouveau GT : pas de document de travail. Pour autant, la DGAFP a avoué à demi-mot avoir continué à travailler sur ses priorités. Et ce ne sont pas du tout celles des agent-es !

En effet, les priorités décidées par la DGAFP sont les suivantes :

- Quelle gouvernance politique en matière de santé au travail avec la conduite du changement comme un des axes majeurs ou comment détruire la fonction publique et faire croire que le gouvernement s'intéresse à la santé au travail.
- Les synergies possibles entre les trois versants de la fonction publique et le secteur privé. Bien entendu, l'alignement sur le privé... c'est systématiquement un alignement vers le bas, régressif en terme de droits pour les agent-es. C'est le cas pour le nouveau décret sur la médecine de prévention ou pour le projet de décret sur la mise en œuvre du comité social d'administration (CSA). L'administration prend ce qu'elle trouve de moins avantageux et l'applique.
- Renforcer les ressources pour faire de la prévention notamment au travers des acteurs de cette prévention (médecins, infirmières, ISST, AP...) : comment croire de telles promesses alors que les notes de cadrage budgétaire de la direction du Budget pour le projet de loi de finances 2021 annoncent déjà la continuité dans la rigueur budgétaire?...
- Exercer son emploi le plus longtemps possible en bonne santé, sujet lié avec la question du maintien dans l'emploi suite à maladie ou handicap : alors qu'il faudrait diminuer le temps de travail pour travailler toutes et tous, partir à la retraite en bonne santé, prévenir réellement la pénibilité au travail (et non pas chercher à tout prix à saborder cette thématique)...
- Augmenter les connaissances statistiques en matière de santé au travail : ou le besoin compulsif de tout mesurer, contrôler, vue d'en haut, sans réellement se soucier de ce qui se passe concrètement sur le terrain...

Pour Solidaires, il faudrait que ce plan santé au travail permette d'impulser une approche de la santé au travail par la prévention et non par la réparation notamment en donnant de véritables moyens aux représentant-es des personnels et acteurs de la prévention. La DGAFP, à dessein, mélange allègrement réglementation et normes, alors que les deux termes sont radicalement différents. La réglementation c'est les lois, les décrets, et les employeurs doivent les appliquer (en principe, car ils s'assoient souvent dessus), alors que les normes sont des constructions sociales issues de rapports de force par ceux qui les conçoivent et qui n'ont aucune valeur juridique obligatoire : les employeurs peuvent les appliquer, ou pas, mais ne sont pas sanctionnables s'ils ne les appliquent pas ! Pour la DGAFP, il faudrait revoir cette réglementation qui est souvent « trop ambitieuse » : elle a choisi son camp. Certainement pas celui des agent-es ni de leurs droits !

Ce GT n'était donc qu'une étape, une coquille vide... Un autre GT est a priori convoqué le 24 juillet, date estivale tardive qui permet probablement à la DGAFP d'espérer une participation restreinte des organisations syndicales, ainsi que d'un cycle de GT thématiques qui devraient débiter en septembre.

À suivre donc...